

## Résultat des votes des résolutions soumises aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 Juin 2017

Place de cotation : Euronext Paris  
Compartiment : Compartiment C  
Code ISIN : FR0011471135  
Site web : [www.erytech.com](http://www.erytech.com)

**ERYTECH PHARMA**  
Société Anonyme  
Au capital social de 1 174 064,80 Euros  
Siège social : 60 Avenue Rockefeller  
Bâtiment Adénine  
69008 LYON  
479 560 013 RCS LYON

**Nombre d'actions composant le capital social : 11 744 448 actions**

**Nombre d'actions ayant le droit de participer au vote : 11 741 948 actions**

**Nombre total de vote brut : 13 300 255 voix**

Le quorum légal :

- pour les décisions extraordinaires est de 25% des actions ayant droit de vote, soit 2 935 487 actions.
- pour les décisions ordinaires est de 20 % des actions ayant droit de vote, soit 2 348 390 actions.

	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Nombre De voix
<b>Présents à l'Assemblée</b>	9	447 737	881 771
<b>Pouvoirs représentés</b>	0	0	0
<b>Pouvoirs au président</b>	9	212 090	212 120
<b>Vote par correspondance</b>	33	4 755 834	5 796 194
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>5 415 661</b>	<b>6 980 085</b>

Le quorum au jour de l'Assemblée Générale est de 46,122% représentant 5 415 661 actions pour 51 actionnaires sur les 6 980 085 actions ayant le droit de vote.

**Résultats des votes par résolutions :**
**I. Assemblée Générale Ordinaire**

Résolutions (n°)	Résolutions (sujet)	Résultats	Voix							
			Pour		Contre		Abstention		Total	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	Hors Vote
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016	<b>Adoptée</b>	6 890 085	100%	0	0,0%	0	0,00%	6 890 085	0
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016	<b>Adoptée</b>	6 890 085	100%	0	0,0%	0	0,00%	6 890 085	0
3	Affectation du résultat de l'exercice	<b>Adoptée</b>	6 890 085	100%	0	0,0%	0	0,00%	6 890 085	0
4	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	<b>Adoptée</b>	6 723 893	97,78%	152 610	2,22%	0	0,00%	6 876 503	13 582
5	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant le changement de rémunération de Monsieur Jérôme Bailly	<b>Adoptée</b>	6 353 326	92,213%	536 479	7,787%	0	0,00%	6 889 805	280
6	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant la convention de formation de Monsieur Jérôme Bailly	<b>Adoptée</b>	6 838 211	99,251%	51 594	0,749%	0	0,00%	6 889 805	280

7	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant les prestations d'accompagnement à la gestion de titres de Monsieur Jérôme Bailly	Adoptée	6 737 195	97,784%	152 610	2,216%	0	0,00%	6 889 805	280
8	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant l'indemnité spécifique versée à Monsieur Jérôme Bailly en cas de changement de contrôle intervenant dans les deux ans de l'attribution d'actions gratuites	Adoptée	4 367 646	63,392%	2 522 159	36 ,808%	0	0,00%	6 889 805	280
9	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant les prestations d'accompagnement fiscal de Monsieur Gil Beyen	Adoptée	6 838 491	99,251%	51 594	0,749%	0	0,00%	6 889 805	0
10	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant les prestations d'accompagnement à la gestion de titres de Monsieur Gil Beyen	Adoptée	6 838 491	99,251%	51 594	0,749%	0	0,00%	6 889 805	0
11	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant les prestations d'accompagnement à la gestion de titres de Monsieur Philippe Archinard	Adoptée	6 825 191	92,249%	51 594	0,751%	0	0,00%	6 876 785	13 300

12	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant les prestations d'accompagnement à la gestion de titres de Monsieur Luc Dochez	Adoptée	6 838 491	92,251%	51 594	0,749%	0	0,00%	6 890 085	0
13	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant les prestations d'accompagnement à la gestion de titres de Madame Hilde Windels	Adoptée	6 838 490	99,251%	51 594	0,749%	0	0,00%	6 890 084	1
14	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant les prestations d'accompagnement à la gestion de titres de Madame Martine J. George	Adoptée	6 838 490	92,251%	51 594	0,749%	0	0,00%	6 890 084	1
15	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant les prestations d'accompagnement à la gestion de titres de Madame Allene Diaz	Adoptée	6 838 491	99,251%	51 594	0,749%	0	0,00%	6 890 085	0
16	Approbation des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant les prestations d'accompagnement à la gestion de titres de la société Galenos	Adoptée	6 838 491	92,251%	51 594	0,749%	0	0,00%	6 890 085	0
17	Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Adoptée	4 761 567	69,107%	2 128 518	30,893%	0	0,00%	6 890 085	0
18	Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration	Adoptée	6 737 459	97,784%	152 626	2,216%	0	0,00%	6 890 085	0

19	Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Martine J. George	<b>Adoptée</b>	6 417 467	93,14%	472 617	6,86%	0	0,00%	6 890 084	1
20	Ratification/nomination de Madame Allene Diaz en tant qu'administrateur	<b>Adoptée</b>	6 890 085	100%	0	0%	0	0,00%	6 890 085	-
21	Nomination de la société BVBA Hilde Windels représentée par Madame Hilde Windels en tant que nouvel administrateur	<b>Adoptée</b>	6 294 119	91,35%	595 965	8,65%	0	0,00%	6 890 084	1
22	Approbation du règlement du plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions adopté par le Conseil d'administration le 3 octobre 2016	<b>Adoptée</b>	6 706 888	97,341%	183 197	2,659%	0	0,00%	6 890 085	0
23	Autorisation de rachat par la société de ses propres actions	<b>Adoptée</b>	5 844 123	84,819%	1 045 962	15,181%	0	0,00%	6 890 085	0

## II. Assemblée Générale Extraordinaire

Résolutions (n°)	Résolutions (sujet)	Résultats	Voix							
			Pour		Contre		Abstention		Total	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
24	Autorisation du Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la société par annulation des actions détenues en propre par la société	Adoptée	6 800 065	98,693%	90 020	1,307%	0	0,00%	6 890 085	0
25	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée	6 800 065	85,12%	1 025 222	14,88%	0	0,00%	6 890 085	0

26	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public	<b>Adoptée</b>	5 664 692	82,215%	1 225 393	77,785%	0	0,00%	6 890 085	0
27	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	<b>Adoptée</b>	5 664 832	82,217%	1 225 253	17,783%	0	0,00%	6 890 085	0
28	Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10% de capital par an	<b>Adoptée</b>	5 664 832	82,217%	1 225 253	17,783%	0	0,00%	6 890 085	0

29	Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	<b>Adoptée</b>	5 718 934	83,002%	1 171 151	16,998%	0	0,00%	6 890 085	0
30	Délégation de compétence au Conseil d'administration, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le capital au profit de catégories de personne	<b>Adoptée</b>	5 664 728	82,215%	1 225 357	17,785%	0	0,00%	6 890 085	0
31	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	<b>Adoptée</b>	5 668 868	82,275%	1 221 217	17,725%	0	0,00%	6 890 085	0
32	Autorisation du Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	<b>Adoptée</b>	5 813 004	84,367%	1 077 081	15,633	0	0,00%	6 890 085	0



33	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	<b>Adoptée</b>	6 000 733	87,092%	889 352	12,908%	0	0,00%	6 890 085	0
34	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe Erytech Pharma, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	<b>Rejetée</b>	3 568 961	51,798%	3 321 124	48,202%	0	0,00%	6 890 085	0
35	Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur de mandataires sociaux ou de salariés de la société ou de société liées	<b>Adoptée</b>	5 788 395	84,01%	1 101 690	15,99%	0	0,00%	6 890 085	0
36	Autorisation du Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société, aux mandataires sociaux et salariés de la société ou de sociétés du groupe Erytech pharma, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises du fait de la levée d'options de souscription	<b>Adoptée</b>	5 799 425	84,17%	1 090 660	15,83%	0	0,00%	6 890 085	0

37	Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions autonomes avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des mandataires sociaux et salariés de la société ou de sociétés du groupe Erytech Pharma	Adoptée	5 788 411	84,01%	1 101 674	15,99%	0	0,00%	6 890 085	0
38	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour la mise en conformité des statuts suite aux modifications législatives	Adoptée	6 000 733	87,092%	889 352	12,908%	0	0,00%	6 890 085	0
39	Pouvoirs pour formalités	Adoptée	6 890 085	100%	0	0,00%	0	0,00%	6 890 085	0



À propos d'ERYTECH et ERY-ASP/GRASPA® : [www.erytech.com](http://www.erytech.com)

Créée à Lyon en 2004, ERYTECH est une société biopharmaceutique au stade clinique qui développe des thérapies innovantes pour lutter contre des formes rares de cancers et des maladies orphelines. En s'appuyant sur sa plateforme propriétaire, ERYCAPS, qui utilise une nouvelle technologie permettant l'encapsulation de médicaments dans les globules rouges, ERYTECH a développé un portefeuille de produits candidats adressant des marchés avec de forts besoins médicaux. La société s'est focalisée initialement sur le traitement des cancers du sang, notamment de la leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) et de la leucémie aiguë myéloïde (LAM), en privant les tumeurs des nutriments nécessaires à leur survie. ERYTECH a récemment déposé une demande d'autorisation de mise sur le marché européen pour son produit candidat phare, ERY-ASP (nom commercial : GRASPA®), après avoir démontré des résultats d'efficacité et de tolérance positifs lors de son étude clinique pivot européenne de phase II/III chez les enfants et les adultes en rechute d'une LAL ou atteints d'une LAL réfractaire.

ERY-ASP consiste en l'encapsulation d'une enzyme, la L-asparaginase, dans les globules rouges provenant de donneurs. La L-asparaginase détruit dans le plasma sanguin l'asparagine, un acide aminé essentiel à la survie et à la prolifération des cellules cancéreuses. La société conduit également aux États-Unis une étude clinique de phase I avec ERY-ASP pour les adultes nouvellement diagnostiqués de la LAL, et en Europe une étude clinique de phase II évaluant GRASPA® en tant que traitement de première ligne pour les patients seniors atteints de LAM, chacun des deux traitements prodigués en combinaison de la chimiothérapie. ERYTECH estime qu'ERY-ASP a le potentiel d'une approche thérapeutique pour les tumeurs solides et conduit pour cela une étude de phase II en Europe chez des patients atteints de cancer du pancréas.

Chaque année, plus de 50 000 patients en Europe et aux États-Unis sont atteints de LAL ou LAM. Pour environ 80 % de ces patients, notamment adultes ou en rechute, les formes actuelles de L-asparaginase ne peuvent pas être utilisées en raison de leur toxicité ou de réactions allergiques. ERYTECH estime que le profil de tolérance et d'efficacité d'ERY-ASP/GRASPA® observé dans son étude clinique pivot de phase II/III offre une alternative intéressante pour permettre à tous les patients atteints de leucémie, d'être traités.

En parallèle à ses produits candidats qui consistent à encapsuler des enzymes pour affamer les tumeurs, ERYTECH explore également l'utilisation de sa plateforme pour développer des vaccins anticancéreux et des thérapies de remplacement enzymatique.

L'EMA et l'agence américaine du médicament (FDA) ont accordé des désignations de médicaments orphelins pour ERY-ASP/GRASPA dans le traitement de la LAL, de la LAM et du cancer du pancréas. ERYTECH produit ERY-ASP sur son propre site de production déjà opérationnel et certifié GMP à Lyon, et dans un site de production clinique à Philadelphie, aux États-Unis. ERYTECH dispose de partenariats de licence et de distribution d'ERY-ASP en Europe pour la LAL et la LAM avec Orphan Europe (groupe Recordati), et en Israël pour la LAL avec TEVA, qui commercialiseront le médicament sous la marque GRASPA®.

*ERYTECH est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011471135, mnémo : ERYYP) et fait partie des indices CAC All Shares, CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio, CAC Small, CAC Mid&Small, CAC All Tradable, EnterNext PEA-PME 150 et Next Biotech. Les actions ERYTECH sont éligibles en France au dispositif fiscal PEA-PME et sont cotées aux États-Unis sous forme d'ADR de niveau 1 sur le marché OTC (Mnémo : EYRYYY).*

## CONTACTS

### ERYTECH

**Gil Beyen**

*Président Directeur Générale*

**Eric Soyer**

*Directeur Financier et Directeur des Opérations*

+33 4 78 74 44 38

[investors@erytech.com](mailto:investors@erytech.com)

### The Ruth Group

**Lee Roth**

*Relations investisseurs*

**Kirsten Thomas**

*Relations Presse*

+1 646 536 7012

[lroth@theruthgroup.com](mailto:lroth@theruthgroup.com)

+1 508 280 6592

[kthomas@theruthgroup.com](mailto:kthomas@theruthgroup.com)

### NewCap

**Julien Perez**

*Relations Investisseurs*

**Nicolas Merigeau**

*Relation Presse*

+33 1 44 71 98 52

[erytech@newcap.eu](mailto:erytech@newcap.eu)



## Déclarations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives et des estimations à l'égard de la situation financière, des résultats des opérations, de la stratégie, des plans, des objectifs et des futures performances d'ERYTECH, et du marché sur lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés mais qui peuvent ne pas se révéler corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle de la société. En ce qui concerne le portefeuille des produits candidats, il ne peut en aucun cas être garanti que ces candidats recevront les homologations réglementaires nécessaires ni qu'ils obtiendront un succès commercial. Par conséquent, les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs anticipés tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Les documents déposés par ERYTECH Pharma auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), également disponibles sur notre site internet ([www.ERYTECH.com](http://www.ERYTECH.com)) décrivent ces risques et incertitudes. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. ERYTECH décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés, prévisions ou estimations sont fondés, à l'exception de ce qui est requis par la législation.